

## Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 18 mars 2025

Délibération n°DE\_2025\_03\_005

Nombre de délégués : 24  
Quorum : 13  
Votants : 18 dont 5 suppléants



L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit mars, à 18 heures 00, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 11 mars 2025, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ADDENET.

Ont pris part au vote :

Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Fabrice BEAUMET, Monsieur Régis BROCARD, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Philippe LOUSTE, Monsieur Alain CHAPE, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Christian PERGENT, Monsieur Romuald LEPRINCE, Madame Catherine COLLINET JUNG, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Jean-Paul COLIN, Monsieur Fabrice DUPUIS, Monsieur Stephane PERRIN, Monsieur Romuald COLLET

Monsieur Jean-Michel NICOLAS est désigné secrétaire de séance.

### **8.9 - Ajustement des subventions aux projets d'éducation artistique et culturelle de l'année scolaire 2024-2025**

Vu la délibération DE-2023-12-008 relative aux subventions des projets d'éducation artistique et culturelle de l'année scolaire 2024-2025,

Monsieur Antoni GRIGGIO, Vice-Président en charge de la culture, expose ce qui suit :

"Depuis la validation de l'ensemble de la programmation EAC 2024-2025, le portage financier d'un projet fédérateur a été modifié ce qui nécessite de réorienter les crédits.

En effet, initialement prévu via la médiathèque L'Encre, le projet « *Écriture d'une fiction policière* » sera finalement porté par la CC du Territoire de Fresnes-en-Woëvre. Ainsi, il convient que la subvention attribuée au titre de l'intervention artistique sur ce projet, à hauteur de 1 469,00 €, soit versée directement à la CC du Territoire de Fresnes-en-Woëvre.

Par ailleurs, les subventions, attribuées au titre de l'intervention artistique pour le second projet porté par la médiathèque L'Encre et celui porté par le Musée de la Princerie, seront versées directement à la CA du Grand Verdun, structure porteuse de ces équipements culturels. Cela représente un montant prévisionnel de 5 680,00 €.

Les montants octroyés se répartissent désormais ainsi :

<b>Structure porteuse de l'intervention artistique</b>	<b>Territoires concernés</b>	<b>Montant attribué</b>
CAGV (médiathèque L'Encre et Musée de la Princerie)	CAGV	5 680 €
CC Territoire de Fresnes-en-Woëvre	CC Territoire de Fresnes	1 469 €

Il est précisé que le montant global de la programmation est inchangé. Aussi, comme déjà indiqué auparavant, ces montants représentent un maximum à atteindre qu'il conviendra de justifier pour chacun des projets sur présentation des bilans. Le solde sera versé au prorata des réalisations effectives.

Pour finaliser cette modification, il vous est demandé de bien vouloir :

- confirmer les modifications de maîtrise d'ouvrage,
- autoriser le Président à procéder au reversement des crédits conformément au tableau sus présenté et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre du dispositif."

Entendu l'exposé qui précède,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**, le Conseil Syndical

**CONFIRME** les modifications de maîtrise d'ouvrage,

**AUTORISE** le Président à procéder au reversement des crédits conformément au tableau sus présenté et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre du dispositif.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,



Jean-Marie ADDENET